



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales
Madame Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat, Directrice
Rte des Cliniques 17
1700 Fribourg
Courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: RPA/coc – 2014-PrD-69
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 12 juin 2014

Projet Senior+ : avant-projet de loi et plan de mesures 2016-2020

Madame la Conseillère d'Etat, Directrice,

Nous nous référons à votre courrier du 31 mars 2014 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 6 mai 2014. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission relève que ce projet de loi prévoit un nombre trop important de données personnelles, notamment dans le cadre de la collecte des transferts de données. Il est impératif qu'une mention soit faite sur l'importance du respect de la Loi sur la protection des données (LPrD). Cela pourrait se faire à l'art. 4 par exemple.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Directrice, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président